MEILLEURS VOEUX POUR 2023, DE LA PART DE TOUTE L'ÉQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL







Cérémonie du 11 novembre



Aspères

Bulletin municipal

Conception et réalisation

JANVIER 2023 N°87

Tirage: 280 exemplairesMAIRIE D'ASPERES

Le mot du Maire

2022 s’achève et 2023 pointe le bout de son nez.

Au niveau national et international nous ne sortons pas d'une grande année, la guerre en Ukraine, les cours du pétrole, l'inflation, le réchauffement climatique, le covid, maintenant la grippe, nous voudrions pouvoir effacer tout cela. Ce n'est pas aussi simple mais nous devons faire machine avant. Nous devons avoir espoir en la "sagesse des hommes'' et au calme des économistes pour garder les pieds sur terre. Si en 2023 nous économisons encore un peu l'énergie, si nous consommons plus local, si nous continuons quelques gestes barrières, si nous arrêtons de demander toujours plus, nous pourrions sans nul doute passer une année dont nous pourrions être fiers.

Au niveau local la destruction des communes pour les intercommunalités suit son cours, on nous supprime petits à petits des dotations à leur profit... Notre avenir n'est pas encourageant mais nous devons faire face. A nous d’être inventifs et économes, ce sera notre marche de manœuvre pour cette nouvelle année. Pour le positif (parce qu'il y en a !) nous vous donnons RDV au foyer le 14 janvier pour la présentation des vœux.

Que 2023 soit une belle année pour vous et vos proches.

Bonne année....Bonne année....Bonne année.

Jean-Michel Teulade

Maire d’Aspères en Occitanie

Etat Civil

Décès

- **M. Jean-Claude GRANIER** né le 24/06/1945 à Aspères est décédé le 19 novembre 2022

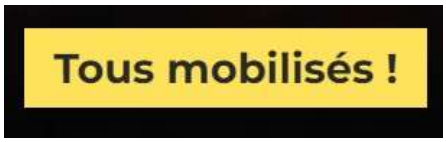
Sincères condoléances



Vie communale



- **La prévention contre les incendies c'est dès maintenant !**



L'été 2022 a été marqué par d'importants incendies partout en France et le Gard n'a pas été épargné. Le débroussaillement préventif chez soi protège l'habitation et évite la propagation de feux dans les propriétés situées en forêt ou à proximité. Retrouvez tous les conseils utiles sur :

http://www.prevention-incendieforet.com/connaitre-lesregles/debroussaillement

- **Le repas des ainés** a enfin pu avoir lieu après plus de 3 années d'interruption, il a réuni 50 aspèrois et aspèroises pour un moment de convivialité bien apprécié.

Vie Associative

- **Association Les Rencontres d'Aspères,** au Foyer Communal et **ouvert à tous** :

- Loto le **dimanche 19 février** Concours de
- pétanque le **samedi 25 mars**
- Vide grenier le **dimanche 30 Avril**

Et pour commencer l'année, voici 2 sorties :

Vendredi 3 Février: Parc Ornithologique du Pont de Gau situé aux Sainte-Marie. C'est une visite guidée et le départ est fixé à 13 heures.
Vendredi 10 Mars: MOHAIR A LA FERME. C'est un élevage de chèvres angora destiné à la laine et la confection en mohair. Il se situe à St Etienne de l'Olm (Mas de la Pastourelle). Le départ est également fixé à 13 heures.



INFORMATION : Les riverains de la DFCI -C1 sont informés d'un débroussaillement fin janvier



Les changements de 2023 :	
Indemnité carburant de 100€ pour les ménages les plus modestes.	Suppression définitive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales
Revalorisation du barème de l'impôt sur Le revenu	Fin de la vaisselle jetable dans la restauration rapide
Fin du ticket de caisse automatique dans les commerces	Maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie

Même si la menace de coupure semble écartée nous vous transmettons le message de la Préfecture en cas de revirement de situation :

Dans le cadre du contexte actuel relatif à la crise énergétique, le gouvernement a prévu la possibilité de recourir à des mesures de délestages électriques ciblées afin de sécuriser l'ensemble du réseau électrique national.

Ce délestage prendrait la forme de coupures électriques programmées d'une durée d'environ 2 heures consécutives qui affecteront des portions de département et qui feront l'objet d'une information précise à la population la veille vers 17h, notamment sur le site https://coupurestemporaires.enedis.fr.

Les premières informations très globales seraient disponibles à J-3, progressivement plus précises, sur le site www.monecowatt.fr.

Ces coupures concerneraient les plages de pics de consommation électrique, c'est-à-dire en semaine du lundi au vendredi, entre 8h et 13h et de 18h à 20h.

Pendant ces phases de coupure, l'interruption de la distribution électrique pourrait également entraîner l'interruption des communications électroniques : téléphones mobiles, téléphones fixes, box internet.

Mairie d'Aspères

Lundi et Mardi : de 14h à 18h

Mercredi et Jeudi : de 13h à 16h

04.66.80.07.56 - mairie-asperes@wanadoo.fr